

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/03/2025 - B2025/006195 - 2017 B 00171 - 825 097 140 - A.L ETANCHEITE

B6195

N° de Dossier : ALETANC

En Euro

EXP

GARDOISE D'EXPERTISE COMPTABLE 41 rue André Lenotre 30900 NIMES

SASU A.L ETANCHEITE

424 AVENUE JEAN PROUVE

30900 NIMES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3000302			RM	651
N° Siret	82609714000016			

copie
certifiée


Exercice ouvert le	01.01.23	et clos le	31.12.23	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A.L. ETANCHEITE 424 AVENUE JEAN PROUVE 30900 NIMES	
SIRET 8 2 5 0 9 7 1 4 0 0 0 0 1 6	Mel : sl.flam.etancheite@wanadoo.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à L du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'étanchéification	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	1 184	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdécies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdécies
Basins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	Basins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdécies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer la nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom Adresse N°
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soumettre la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui soumet la déclaration pays par pays	Nom Adresse Etat de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----------	--	-------------------

Vous devez obligatoirement soumettre le formulaire n° 2023-62 par voie électronique. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1753 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour l'impression sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
GARDOISE D'EXPERTISE COMPTABLE 41 rue André Lenotre 30900 NIMES			
Tél : 0466274694		Tél :	
CGA/OMGA	☐ Viseur conventionné	☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 31 07 24 Lieu : NIMES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : PRESIDENT M LEDOUX
☐ Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature
☐ prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DE S ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associé gérant; • SNC ou SCs, associés en nom ou commandités • SEP et sùs des copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Niveau de participation appartenant à chaque associé ou autre propriétaire ou co-intéressé	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitement, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	4	5	6	7	8		
K	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FOND (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔTATION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONCS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AL ETANCHEITE

Néant ☐ *

Exercice clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Productions vendues { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215		218	222 326
	Productions stockées* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			21*		222	-10 600
	Productions immobilisées*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	-
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	211 733

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	82 971
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	8 000
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)					242	116 398
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243				244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. revenu 380)					252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255				254	2 696
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260				262	1

Total des charges d'exploitation (II)							264	210 067
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 666
Produits financiers (III) 280							294	483
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 211 septies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39, 1-2°, al.3 du CGI)							300	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	178

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 1 006

B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 1 006 314

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			178
	Divers* (dont intérêts excédentaires des crédits d'impôts) 24*			330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			996			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			99*			

Deductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	98*		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 septies A)	989		
	ZRD (44 septies)	12*		ZRR (44 quinquies)	136		
	Besoins d'emploi à réexaminer (44 quinquies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quinquies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	BUD (44 septies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			64*			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies E)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies F)			641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies G)			960			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies O)			649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 Déficit col.2 352 1 184 354

Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *						360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2 370 1 184 372

* Des explications concernant ces richesses figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Fonctionnaire obligataire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU AL ETANCHEITE		Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416	2 040	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466	43 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
	Immobilisations financières	480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496	45 540	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, diminutions de l'exercice	Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506	926	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556	2 288	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
	TOTAL	570	572	574	576	3 214	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est rempli, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
IMMOBILISATIONS	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	583	595
TOTAL				586	585	590	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans le notice n° 2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis JA, 216 F et 268 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AL ETANCHEITE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	702
Terrains	710	712
Constructions	720	722
Inst. techniques mat. et outillage	730	732
Inst. générales agencement amén. div.	740	742
Matériel de transport	750	752
Autres immobilisations corporelles	760	762
TOTAL	770	772

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 046
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	4 046
Déficits de l'exercice	980	
Total des déficits restant à reporter	970	4 046

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	20 502
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	21 849
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquez, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SASU A.I. ETANCHEITE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2023		et clos le : 31.12.2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	222 326
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	222 326
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	93 023
Variation négative des stocks		145	18 600
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	99 436
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	211 060
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	11 273
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée soumise à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	11 273
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 108, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31-12-2023

SIREN

825097140

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.L ETANCHEITE

ADRESSE (voie)

424 AVENUE JEAN PROUVE

CODE POSTAL

30900

VILLE

NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEDOUCX Prénom(s) STEPHANE
Nom marital LEDOUCX % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 21 08 1970 N° Département 02 Commune ST QUENTIN Pays France
Adresse : N° 289 Voie RTE DE VERGEZE
Code Postal 30420 Commune CALVISSON Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

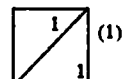
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au CGI)☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31 12 2023

SIREN

8 2 5 0 9 7 1 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AL ETANCHEITE

ADRESSE (voie) 424 AVENUE JEAN PROUVE

CODE POSTAL 30900

VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SASU AL ETANCHEITE
Numéro de siret 82509714000016

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SASU A.L ETANCHEITE
Numéro de siret 82509714000016

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82509714000016	4399A
SASU A.L ETANCHEITE 424 AVENUE JEAN PROUVE 30900 NIMES	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	1 184
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois 12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	1 184
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		1 184
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-e-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SASU A.L ETANCHEITE
Numéro de siret 82509714000016

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82509714000016	4399A
SASU A.L ETANCHEITE 424 AVENUE JEAN PROUVE 30900 NIMES	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

Désignation de l'entreprise SASU A.L ETANCHEITE Numéro de siret 82509714000016

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)
--

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE
--

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

SASU AL ETANCHEITE
Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 424 AVENUE JEAN PROUVE
30900 NIMES
RCS NIMES : 825 097 140

P.V. d'Assemblée Générale Ordinaire
Du 30/06/2024

Le trente juin de l'an deux mille vingt-quatre à 11h30, les associés se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et quitus au président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation de la rémunération du Président
- Pouvoir pour formalités

La séance est ouverte sous la présidence de **M. LEDOUX Stéphane** président.

La présidence constate que sont présents à la réunion :

- | | |
|--|-------------|
| - M. LEDOUX Stéphane
Propriétaire de | 100 actions |
| Soit | 100 actions |

La majorité étant réunie, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La gérance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation
- Le rapport de la présidence
- L'inventaire, le compte du résultat et le bilan clos du 31 décembre 2023

Il est rappelé que l'ensemble des documents a été joint aux lettres de convocation à la présente assemblée, adressée aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La parole est ensuite offerte aux associés qui auraient des questions à poser et des remarques à formuler.

Après échange de vue sur les questions à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la présidence met au vote les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence et pris connaissance du bilan des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne au président le quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de **1005,75 €** et décide d'affecter la totalité de cette somme au crédit du compte **"REPORT A NOUVEAU »**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que **M. LEDOUX Stéphane** n'a perçu aucune rémunération brute au cours de l'exercice.
Les frais qu'il aura engagés pour la société sur ses fonds propre lui seront remboursée sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

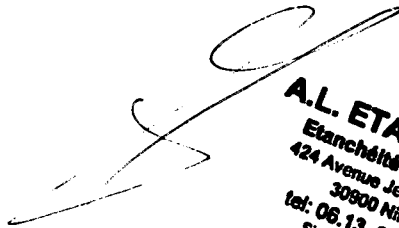
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés donne tout pouvoir au porteur de la copie ou d'un original du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt ou formalités édictées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h50

Fait à Nîmes le 30/06/2024


A.L. ETANCHEITE
Etanchéité - Toitures
424 Avenue Jean Prouvé
30900 Nîmes
tel: 06.13. 02. 54.16
Siret : 825 097 140

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....NÎMES

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

A.L ETANCHEITE
424 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES

COURRIER REÇU LE

06 FEV. 2025
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D2501500371

Dossier : 825 097 140 RCS Nîmes
2017B00171

A.L ETANCHEITE

Interlocuteur : Jasmine EXLER (dca@greffe-tc-nimes.fr)

Nîmes, le 15/01/2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 a été rejetée par les services du Greffe.

En effet, il est nécessaire de compléter votre demande en adressant au Greffe :

- Veuillez nous retourner le 1 feuillet correspondant au bilan 2021 vous devez porter la mention suivante : copie certifiée conforme + la signature du représentant légal.

Un complément de règlement d'un montant de ~~2,71~~ 2,71 € correspondant aux frais de la présente réclamation.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal





Références : D2433901462
Interlocuteur : dca@greffe-tc-nimes.fr
Dossier : 2017B00171 / 825 097 140
RCS Nîmes A.L ETANCHEITE

A.L ETANCHEITE
424 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES

**DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS
1^{ère} RELANCE**

Objet : non dépôt des comptes annuels

Exercices clos les 31/12/2021, 31/12/2022, 31/12/2023

A l'attention du représentant légal : M. LEDOUX Stéphane

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables des exercices clos les 31/12/2021, 31/12/2022, 31/12/2023 .

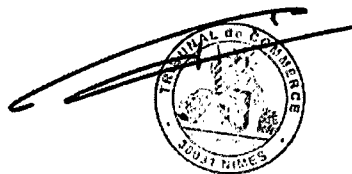
Je vous rappelle que conformément aux articles L 232-21 à L 232-23 et R 123-111 du code de commerce ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Ce retard est signalé à Monsieur le Juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, je vous invite à régulariser la situation de votre société **dans le délai d'un mois, soit au plus tard le 04/01/2025** , en adressant au greffe du tribunal de commerce les pièces mentionnées au dos du présent courrier, par voie postale ou par voie électronique sur le site www.infogreffe.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier du Tribunal



IMPORTANT :

Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1 500 à 3 000 euros (article R 247-3 du code de commerce).

Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président peut leur adresser une injonction de la faire à bref délai sous astreinte (article L611-2 du code de commerce).

A.L ETANCHEITE
424 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
825 097 140 RCS Nîmes
2017B00171

Greffes du Tribunal de Commerce de Nîmes
12 rue Cité Foulc
30031 Nîmes Cedex 1

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le :

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☐ Résolution d'affectation du résultat
- ☐
- ☐

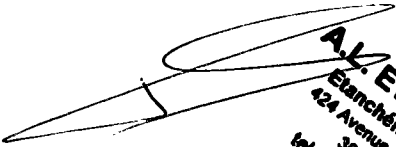
Ci-joint, un règlement de 44,5 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :
.....
.....
.....

Pour la société

Cachet et signature


A.L. ETANCHEITE
Etancheité - Toitures
424 Avenue Jean Prouvé
30900 Nîmes
tel: 06.13. 02. 54.16
Siret : 825 097 140